

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, M. Patrick MAILLET,  
Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme LE MOIGNIC-GOUSSIES Leïla.  
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.  
Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**2 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU MAIRE  
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**

Monsieur Daniel LACRAMPE rappelle que, par délibération en date du 18 avril 2014, l'assemblée a donné délégation à Monsieur le Maire pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (207 000 € H.T. actuellement) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Dans son rapport reçu en date du 20 août 2018, la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine a observé que le fait que figure un montant de référence prêté à confusion notamment en raison des évolutions ultérieures et du fait qu'il pouvait laisser penser que la délégation ne concernait pas les marchés de travaux.

Il est proposé à l'assemblée de modifier le texte et de donner donc délégation à Monsieur le Maire concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée pour les travaux, fournitures et services ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Considérant** l'observation définitive formulée par la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine invitant la Commune à reprendre le texte de cette délégation au Maire,

**Considérant** qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de la Commune à donner au Maire délégation ;

**Considérant** que le Maire rendra compte de l'usage qu'il fait de cette délégation à chacune des réunions du conseil municipal,

Oùï cet exposé et après en avoir largement délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de donner délégation au Maire, pour la durée du mandat, pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée pour les travaux, fournitures et services ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2018.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

Hervé LUCBÉREILH



AFFICHE LE 18/12/2018



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/12/2018